

	PROGRAMME DE TRAVAIL INTERNE xy		Page 1 sur 1
IT 3.3.1.1.1	Branches professionnelles		
Etabli le x.y.z par	Révision le x.y.z par	Contrôlé et libéré le x.y.z par	

Semestre x	Exécution tâches administratives				x/y périodes	
No selon ordonnance	Thème - Chapitre – sous chapitre	Niveau de taxonomie	Nombre de période(s)	Remarque/support de cours	Visa	
g.1.1	L'AD explique l'utilisation d'un programme de travail quotidien (C2)	C1	2			
g.1.2	L'AD explique ce à quoi elle doit faire attention lorsqu'elle prépare la journée de travail à partir du	C2	2			
g.1.3	L'AD explique les mesures à prendre pour assurer un déroulement sans contretemps de la journée de	C2	2			
g.2.1	L'AD explique le tarif dentaire en vigueur	C2	2			
g.2.3	L'AD explique les différentes valeurs du point	C2	2			
g.2.4	Dans le cadre d'exercices, l'AD établit des estimations et	C3	2			
g.2.5	L'AD explique la différence entre une estimation d'honoraires et une note d'honoraires (C2)	C2	2			
g.3.1	L'AD explique le traitement des règlements en espèces et des versements (C2)	C2	2			
g.3.2	L'AD énumère les indications qui doivent figurer	C1	2			
g.3.3	L'AD explique les notions de base d'une comptabilité simple	C2	2			
g.3.4	L'AD décrit les différentes mesures recouvrement de créances	C2	2			
g.3.5	L'AD procède à des écritures dans un livre de caisse	C3	2			
g.4.1	L'AD explique comment procéder pour les cas d'assurance (C2)	C2	2			
g.4.2	Dans le cadre d'exercices, l'AD remplit les différents formulaires d'assurances (C3)	C3	2			
g.4.3	Dans le cadre d'exercices, l'AD saisit les coordonnées du	C3	2			
g.5.1	L'AD explique les règles en vigueur pour la correspondance commerciale	C2	2			
g.5.2	Dans le cadre d'exercices, l'AD rédige des lettres au moyen d'un logiciel de traitement de texte	C3	2			
g.5.3	Dans le cadre d'exercices, l'AD rédige des courriels au moyen d'un logiciel de messagerie	C3	2			
g.5.4	L'AD dactylographie des textes au rythme de 1200 caractères en dix minutes	C3	2			
g.6.1	L'AD décrit les principes de base de la gestion et de	C2	2			
g.6.2	L'AD fait une commande à partir d'un cas construit (C3)	C3	2			
g.7.1	L'AD explique les principes qui régissent les documents contenus dans le dossier du patient	C2	2			
g.7.3	L'AD explique les dispositions légales relatives à la protection des données qui s'appliquent au	C2	2			
g.7.4	L'AD explique les prescriptions légales et les dispositions relatives à la protection des données	C2	2			
g.7.5	L'AD mentionne les différentes options d'élimination de dossiers de patients	C1	2			
Total des périodes			50			